



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 154/2026

Objet : Attribution d'un marché de remplacement de menuiseries extérieures de l'école élémentaire Hugues Lapaire à l'entreprise BRUGIAL

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Vu les délibérations du Conseil Municipal en séances du 26 février 2026 et 25 juin 2026 approuvant le budget principal 2026 et notamment l'inscription en section d'investissement des travaux de remplacements de menuiseries extérieures de l'école élémentaire Hugues Lapaire,
Considérant la procédure de mise en concurrence effectuée : André Menuiserie, Menuiserie Salleron, Brugial,
Considérant l'analyse des offres réalisée,
Considérant que l'offre de l'entreprise BRUGIAL a été jugée la mieux-disante,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de remplacement de menuiseries extérieures de l'école élémentaire Hugues Lapaire, à l'entreprise BRUGIAL, sise ZA des Grivelles – 18600 SANCOINS.

Article 2 : de dire que le montant des travaux est de 50 799,66 € HT.

Article 3 : de dire que les crédits seront prévus au budget principal 2026 en section d'investissement.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 7 juillet 2026

Le Maire,

Pierre GUIBLIN



17 JUL. 2026

Date de publication : ...

Mode de publication : mise en ligne.